

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025


 République française
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

 Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
 Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	46
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-194

RESSOURCES HUMAINES – Protection Sociale Complémentaire
Revalorisation de la participation employeur Santé

- Vu le *Code général des collectivités territoriales* ;
- Vu le *Code général de la fonction publique* ;
- Vu l'*ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique* ;
- Vu le *décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents* ;
- Vu le *décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement* ;
- Vu l'*accord national du 11 juillet 2023 sur la protection sociale complémentaire* ;
- Vu l'*arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020* ;
- Vu la *délibération du conseil communautaire n°2018-158 en date du 5 décembre 2018 relative à la participation employeur au titre de mutuelles labellisées* ;
- Vu l'*avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025* ;
- Vu l'*avis du comité social territorial en date du 26 novembre 2025*.

Dans le cadre de la réforme nationale de la protection sociale complémentaire, le dispositif de participation de l'employeur au volet santé évoluera à compter du 1er janvier 2026.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la politique santé déployée par LMV Agglomération et vise à renforcer le soutien apporté à chacun, en tenant compte des situations familiales et des niveaux de rémunération.

Il est proposé de revaloriser la participation employeur à cette échéance, selon les modalités suivantes :

Rémunération mensuelle brute	Participation par adulte couvert (agent et conjoint le cas échéant)	Participation par enfant
Inférieure à 2 400 €	20 €	10 €
Supérieure ou égale à 2 400 €	15 €	7 €

Ce nouveau barème repose sur un seuil de rémunération revalorisé, précédemment fixé à 2 100 €.

L'agent peut bénéficier d'une participation pour son(ses) enfant(s) dans les conditions suivantes :

- Enfant âgé de moins de 20 ans à charge ;
- Enfant âgé de 21 à 26 ans au plus (jusqu'au 31/12 de leur 26ème anniversaire), sur présentation d'un justificatif de poursuites d'études.

À travers cette réforme, l'Agglomération réaffirme son engagement en faveur de la santé et de la protection de ses agents, en s'inscrivant dans une dynamique de prévention, d'accès aux soins et de sécurité face aux aléas de santé.

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

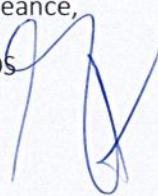
Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les montants de participation employeur à la complémentaire santé tels que définis ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération ;
- INSCRIT au chapitre 012 du budget 2026 les crédits correspondants.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 5 décembre 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



